

# L'arbitrage international dans le domaine de l'eau

Yenny Vega Cárdenas, LL.D. © 2016



# Leyenda Del Dorado



- Or, cuivre, argent, pierres précieuses, pétrole, privatisation des services publics: eau, énergie.

# Privatisation et droit humain à l'eau



 **Política  
argentina**

22.04.2015 /

## Geopolítica del agua: la guerra por el oro "azul" amenaza el planeta

En acentuada escasez, mal distribuida en el planeta, a menudo derrochada por la falta de concientización de las poblaciones que la utilizan, el agua dulce, también llamada "oro azul" por su creciente valor, ya se encuentra en el centro de las geoestrategias y geopolíticas de las diversas naciones del planeta.

por Damián Jacubovich

# Traités de libre échange



- ◉ Traités bilatéraux et multilatéraux d'investissement:
  - > Apport
  - > Sécurité juridique
  - > Clauses :
    - Traitement national et de la nation la plus favorisée
    - Expropriation directe et indirecte
  - > Arbitrage
    - Neutralité
    - Liberté des parties de choisir la procédure
    - Confidentialité

- CRDI Centre international pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements. Institué par la **Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissant d'autres États** « Convention CIRDI » (convention rédigée par les administrateurs de la Banque Mondiale)
- Ce centre offre un système d'arbitrage indépendant et délocalisé: Les juridictions ne jouent aucun rôle dans les instances CIRDI.



**CIRDI**

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÉGLEMENT  
DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS





**CIRDI**

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT  
DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

- Les investisseurs lorsqu'ils se considèrent lésés, pour les actions de l'État (ex. réglementation environnementale, etc. peuvent entamer une procédure devant le CIRDI pour contester celle-ci.)
- Si le tribunal décide que la mesure étatique a violé les droits de l'investisseur, il peut imposer des sanctions dans une sentence à l'égard des parties qui ne peut être l'objet d'aucun appel ou autre recours, sauf ceux prévus par la Convention.

# Extraction des ressources naturelles et violation des droits humains

- Violation des droits humains
- Non-respect des territoires autochtones
- Dommages environnementaux
- Émergence de conflits sociaux...
- Et le peuple... et le « développement »

**Industrias extractivas, Derechos Humanos y conflictos sociales en Perú**  
Informe de misión







**CIRDI**

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT  
DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

- Coucou trouble la jouissance du nid
- Difficulté de concilier la nature publique des différends des investissements avec la nature privée de l'Arbitrage.
- Difficultés:
  - > Transparence: La participation des parties prenantes non permise généralement (acteurs sociaux) comme parties au procès (*amici curiae*) .

# Études de cas

## Arbitrage et eau

- **Bolivie** : aguas del Turani (bechtel) c. Bolivie (2001)
  - > *Aguas de Turani* ouvre une casse postale en Hollande afin de demander la protection du traité de libre échange.
  - > On rejette la demande d'intervention du *Amicus curiae*.
  - > Pression publique, désistement de la demande (0.30 usd) 2 bolivianos).



# Argentine

## Cas emblématique

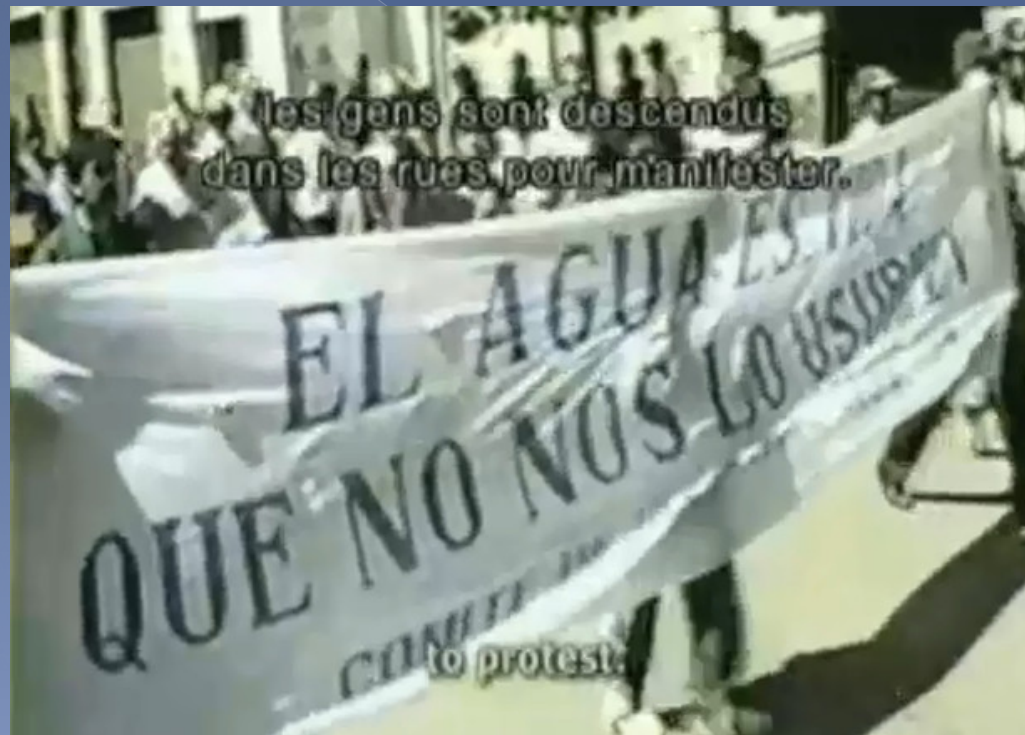
- En 1990 privatisation des services publics d'eau.
- Loi d'urgence économique a imposé de réductions tarifaires dans les services publics. 5 poursuites contre l'Argentine
- Suez, Gral des eaux de Barcelona, vivendi vs. Argentine. (2010 le CIRDI condamne l'Argentine à payer 400 millions d'euros)
  - > 5 ONG demandent d'intervenir et avoir accès à l'information:
    - Critères pour intervenir
    - Finalement une seule a pu participer mais les arbitres ont refusé l'accès à l'information. ..
- Suez Gral de aguas de Barcelona c. Argentina : refus de participer à une ONG, car il ne semble pas que l'expertise de l'ONG porterait suffisamment d'assistance au tribunal.

# Nouvelles règles

- Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités 2014.
  - > Intervention de tiers et transparence
  - > Consulter les deux parties
  - > Le trib. Décide si entend et/ou considère l'intervention dans sa décision.
  - > Risques: Coûts, éléments politiques qui peuvent influencer les arbitres, peut causer un déséquilibre entre les parties...
  - > Avantages: transparence, on considère l'intérêt public, donne plus de légitimité au procès arbitral, appui, donne des lumières au tribunal.

# Incompatibilité Droits humains et droit des investissements

- Deux champs différents? Incompatibles?  
Interaction?



# Droit international

Organización Internacional del Trabajo

Normas en materia de derechos humanos

Elaboración de remuneración por un trabajo de igual valor.

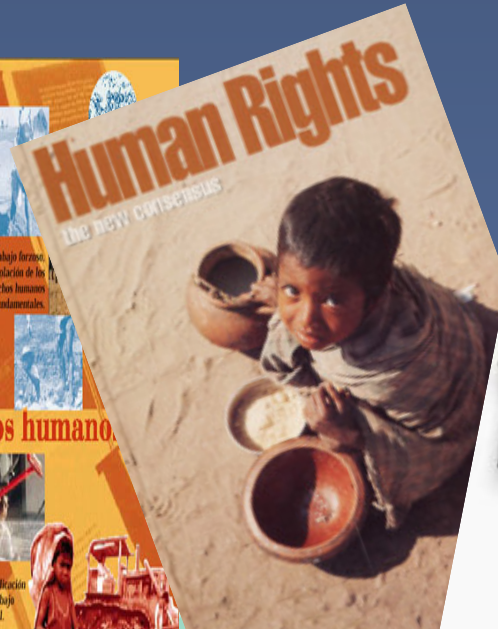
Eliminación de la discriminación en el lugar de trabajo.

El trabajo forzoso, violación de los derechos humanos fundamentales.

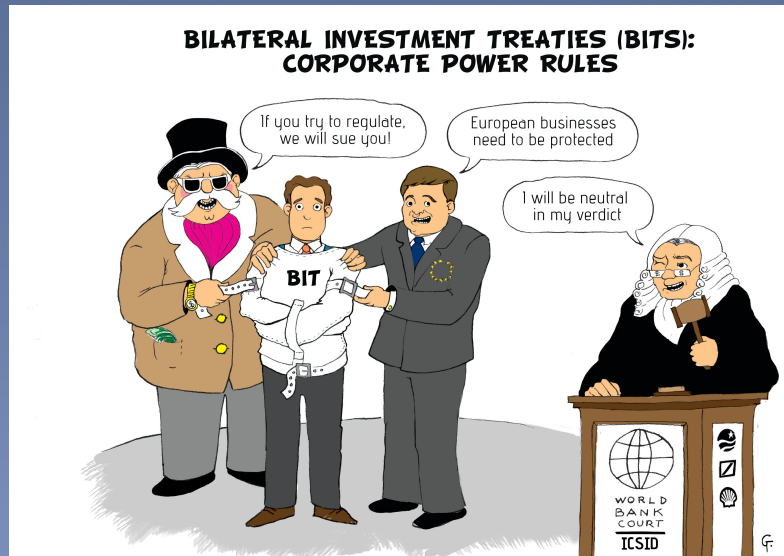
Negociación colectiva de las condiciones de trabajo.

Erradicación del trabajo infantil.

La libertad sindical, elemento esencial del desarrollo duradero.



# Traités de libre échange vs. Traités relatifs aux droits humains



# Droit à l'eau vs. Droit des investissements

- ◉ Droit à l'eau :
  - > Obligation de respecter,
  - > de protéger (empêcher que des tiers affectent l'accomplissement de ce droit )
  - > et de mettre en œuvre: faciliter, promouvoir, approvisionner, obligations positives.
  - > PIDESC, Bloque constitutionnel.
- ◉ Expropriation indirecte (pouvoir de réglementation de l'État)
  - > Violation des traités commerciaux



# Le cas de la Colombie

## Droit à l'eau et démocratisation environnementale

**Después de que la Corte Constitucional dictara un fallo a favor de una demanda interpuesta por congresistas del Polo Democrático, en la que se impide hacer minería en zonas de Páramos, la multinacional canadiense Eco Oro Minerals Corp, ha anunciado la intención de demandar a Colombia bajo el capítulo de inversión del TLC entre Canadá y Colombia. Asimismo, el pasado mes de febrero, Colombia fue notificada de una demanda interpuesta por la multinacional Tobie Mining Inc por 16 mil millones de dólares. Demanda interpuesta en el marco del TLC firmado entre Colombia y Estados Unidos.**



Foto: Jorge Sánchez Latorre

Desde que llegó el boom minero al país, el gobierno se dedicó a otorgar títulos mineros, muchos de ellos sobre zonas ya protegidas. En 2001 se habían expedido títulos para 20 mil concesiones de explotación y exploración minera en 22 millones de hectáreas. Se otorgaron 9 mil títulos sin respetar zonas de páramos, reservas naturales productoras de agua, parques naturales ni resguardos indígenas. Muchos de esos títulos mineros otorgados antes de febrero de 2010, permanecerían vigentes de acuerdo a lo aprobado en el Plan Nacional de Desarrollo de Juan Manuel Santos.

La multinacional canadiense Eco Oro Minerals Corp, (antigua Grey Star) pretendía explotar a cielo abierto 7,7 millones de onzas de oro durante 15 años. Sin embargo, en marzo de 2011 la Grey Star se vio obligada a retirar la solicitud de licencia ambiental por los daños causados al ecosistema y por la presión de las organizaciones sociales que se movilizaron en reiteradas ocasiones rechazando el proyecto. Fue entonces cuando la antigua Grey Star cambio su razón social por Eco Oro Minerals Corp,

# Cas du Salvador Pac. Rim Cayman c. Salvador (10-2016) Un peu d'espoir?

EEUU EL SALVADOR

**El Salvador gana a la minera Pacific Rim un pleito de 250 millones de dólares**

EFEUSA | Washington | 14 oct 2016



# Arbitrage d'investissement

- Soulève des questions lorsqu'il est question des droits fondamentaux .
  - > Violations fréquentes des droits fondamentaux par les multinationales
- Manque de transparence.
- Difficulté de participation des tiers (*Amicus curiae*)
- Droit des investissements vs. Droits humains

# Conclusion

- ✓ Les traités d'investissement
  - ✓ Un moyen
- ✓ Les traités relatifs aux droits humains
  - ✓ Une fin en soi

